

(N° 10.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1871.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1872.

(Voir les N^{os} 97 et 163 de la Chambre des Représentants, session de 1870-1871,
et le N^o 5 du Sénat, session de 1871-1872.)

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président; FORTAMPS, COGELS,
TERCELIN, VERGAUWEN, le Baron VAN CALOEN, et le Baron P. BETHUNE,
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui est soumis à vos délibérations évalue les Recettes et
les Dépenses pour ordre, pour 1872, à la somme de . fr. 107,549,800 »
Au budget voté pour 1871 les Recettes et les Dépenses
de cette nature sont fixées à 93.270.000 »

Ce qui établit pour 1872 une majoration de. 14,279,800 »

Messieurs, aucune observation ne s'est produite dans le sein de votre Com-
mission des Finances, qui, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur
de vous proposer l'adoption du Budget des Recettes et des Dépenses pour
ordre pour l'exercice prochain, tel qu'il a été présenté par la Chambre des
Représentants.

Le Vice-Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
Baron P. BETHUNE.